



APPEL A CANDIDATURE

LE CRAPO // VITRY-SUR-SEINE BUREAU / ATELIER

La Ressourcerie Du Spectacle propose la mise à disposition temporaire (6 mois maximum) d'un espace polyvalent au Crapo, à partir du 19 janvier 2023. Les candidatures sont à déposer par mail à **bonjour@crapo.fr**.

La mise à disposition est temporaire et s'arrête fin juin 2023.

• LE PROJET

Le Crapo est un espace mutualisé entre acteurs de l'Economie Sociale, Solidaire et Circulaire. Géré par la Ressourcerie Du Spectacle, il accueille aujourd'hui une vingtaine de projets entre réemploi et culture : compagnies de théâtre, boulangerie, constructeur.ice.s, artisans, artistes...

Le Crapo est un espace de travail collectif, nous oeuvrons au quotidien pour en faire un lieu d'émulation, de soutien et de convivialité.

• L'ESPACE DISPONIBLE

L'espace disponible est un bureau / atelier, de 50m², à 7,5 euros le m² par mois, soit 375 euros ttc / mois. L'espace se situe en rez de chaussé.

• CRITÈRES DE SÉLECTION

Nous recherchons en priorité des porteurs de projets qui :

- Ont une activité tournée vers le réemploi ou la culture ;
- Ont une activité calme, sans nuisances pour leurs voisin.e.s ;
- Ont une activité en lien avec l'Economie, Sociale et Solidaire.

Lors de votre candidature, merci de nous faire parvenir tout document nécessaire à la bonne compréhension de votre projet (dossier, portfolio, site internet...)





- CALENDRIER

- Les candidatures se font par mail : bonjour@crapo.fr
- L'entrée dans les locaux est possible à partir du 19 janvier 2023

• • • F.A.Q

- QUELS SONT LES ESPACES COMMUNS?

Le Crapo dispose de plusieurs espaces communs :

- Une salle commune
- Un espace extérieur, de 1800 m² aménagé
- Une cuisine collective

Chaque résident participe à la gestion des espaces: nettoyage, rangement...

- QUELLES SONT LES HORAIRES D'OUVERTURE ?

Le Crapo est ouvert aux résidents 24h/24 et 7j/7 via un portail à code puis une porte avec clef individuelle.





• QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR POUR ENTRER DANS LES LOCAUX ?

L'entrée dans les locaux est précédée de la signature d'une convention de mise à disposition d'espace entre votre structure et La Ressourcerie Du Spectacle. Il vous sera demandé les statuts / l'extrait k-bis de votre structure, une photocopie de la carte d'identité du responsable, ainsi qu'un document prouvant votre souscription à une assurance multirisques et une assurance civile exploitation en lien avec votre activité et le local occupé.

• ET LA TVA ?

La Ressourcerie Du Spectacle est une association fiscalisée. De ce fait, il est possible de récupérer la TVA pour les entreprises.

• QUELS FRAIS SERONT À MA CHARGE ?

Votre contribution prend en charge les fluides (eau, électricité), l'assurance, les travaux d'aménagements, internet, ainsi que les personnes affectées au projet Crapo : communication, coordination, gestion administrative, gestion technique. Votre contribution est proportionnelle à la taille de l'espace occupé.

